

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 3 NOVEMBRE 2009**

Conseillers municipaux absents : Franck LEWILLON (qui a donné procuration au Maire) et Patrick GACHON (qui a donné procuration à Sébastien BOITON).

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOURNON.

Pas d'observations sur le compte-rendu de la dernière réunion.  
Elodie GUTTIN, stagiaire participe à la réunion.

**I. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Sont examinés les dossiers suivants :

\* Certificats d'Urbanisme :

- 1<sup>er</sup> : déposé par Me René DAVID, Notaire à ST GEOIRE EN VALDAINE, Isère pour les Consorts BERGER dont la propriété se situe chemin de la Chapelle, cadastrée section AC n° 363, superficie : 17720 m<sup>2</sup>. C.U opérationnel pour la construction d'une maison d'une SHON de 200 m<sup>2</sup> et SHOB de 460 m<sup>2</sup> dans la zone NBrg au P.O.S. Cette parcelle est située dans 2 zones au P.O.S : NBrg et NC, hors périmètre du château. Une étude de faisabilité est demandée par le Syndicat pour l'assainissement.

- 2<sup>ème</sup> : déposé par Me René DAVID, Notaire à ST GEOIRE EN VALDAINE, Isère pour les Consorts BERGER dont la propriété se situe chemin de la Chapelle, cadastrée section AC n°373, superficie : 2117 m<sup>2</sup>. C.U opérationnel pour la construction d'une maison d'une SHON de 160 m<sup>2</sup> et SHOB de 240 m<sup>2</sup> dans la zone NBrg au P.O.S. Cette parcelle est située dans 2 zones au P.O.S : NBrg et ND, hors périmètre du château. Une étude de faisabilité est demandée par le Syndicat pour l'assainissement.

- déposé par Me LEGRAND, Notaire à VOIRON, Isère, pour la propriété de M. et Mme Olivier CLAVEL, 52 rue de la petite charrière à VIRIEU, cadastrée section AB n° 111, 112 et 113 = 255 m<sup>2</sup>. (C.U d'information). Propriété située en zone U.A au P.O.S, dans le périmètre du château.

Une déclaration d'intention d'aliéner est jointe au dossier pour la vente de cette propriété.  
Acquéreurs : M. et Mme TIRARD Julien de LYON. Prix de vente : 122.000 €.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

\* Déclaration préalable :

- déposée par M. Marc BLANCHIN, domicilié à GAP, Hautes Alpes :  
- création d'une porte de garage à la place d'une fenêtre et transformation du salon en garage  
- isolation par l'extérieur de la façade située rue de la gare, à partir d'une hauteur de 2.30 m.  
Façade : couleur crème.

\* Permis de Construire « Résidence du Parc » :

Extension du réseau électrique et approbation du devis d'E.R.D.F.

Le coût communal pour cette extension est de : 12 411.75 €. (ERDF prend en charge 40 % et la commune 60 %).

Pour mémoire, la construction se compose de 3 bâtiments de 4 logements type 3 à la vente, rue de la gare avec 50 % des appartements accessibles aux handicapés (au rez de chaussée).

Après débats, et examen des éléments en sa possession, l'assemblée délibère et donne son accord.

**OBJET : ACCORD POUR PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LE PC DE LA S.C.I RESIDENCE DU PARC :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée le 5 Septembre 2009 sous le numéro : 385600920008 par la SARL LAQUAZ Architecture, 223 rue des Bécasses à 38290 CROLLES pour la construction de trois immeubles (12 logements) et neuf garages, rue de la gare, sur la parcelle cadastrée section AD n°129, pour le compte de la S.C.I Résidence du Parc.

Une 1<sup>ère</sup> demande de P.C avait été déposée le 4 Mai 2009 sous le n° 385600920003 mais avait été déclarée tacite, les pièces complémentaires réclamées par la D.D.E ayant été réceptionnées après la date limite.

Monsieur le Maire indique que suite à la demande d'alimentation électrique, E.R.D.F-ARE Sillon Alpin, 11 rue Félix Esclangon à GRENOBLE a transmis en mairie un devis. En effet, une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter cette parcelle. Le chiffrage de la contribution relative à l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération (50 mètres) s'élève à 12 411.75 € H.T. Ce chiffrage inclut le fait qu'ERDF prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, délibère et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la prise en charge par la commune de cette contribution pour l'extension du réseau électrique de : 12 411.75 € HT.

(douze mille quatre cent onze euros et soixante quinze centimes d'euros).

- AUTORISE le Maire à signer le présent devis et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- S'ENGAGE à faire réaliser ces travaux de renforcement électrique par E.R.D.F avant le 31 Octobre 2010,
- INDIQUE que les dépenses relatives à cette extension électrique seront prévues en investissement au Budget Primitif 2010.

=====

**\* Permis d'Aménager Bouygues Immobilier : « Lotissement les tournelles »**

Le Maire rappelle à l'assemblée ce projet immobilier composé de 14 lots viabilisés. Pour finaliser ce permis d'aménager, la commune s'engagerait dans une extension des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité pour un montant total de 36 000 € H.T.

Au vu de tous les éléments portés à leur connaissance, et compte tenu que ces dépenses n'ont pas été prévues, les conseillers municipaux demandent à délibérer.

**OBJET : EXAMEN DE L'EXTENSION DES RESEAUX ET LEURS FINANCEMENTS CONCERNANT LE PERMIS D'AMENAGER « LES TOURNELLES » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de permis d'aménager (n° 385600920002) a été déposée en mairie par la Sté BOUYGUES IMMOBILIER, Agence Dauphiné, 55 Boulevard des Alpes à MEYLAN, Isère, pour 14 lots, sur les parcelles cadastrées section E

n° 429, 463, 464, 465, 466, 467, 468 d'une contenance totale de : 22 453 m2.

Ce lotissement est dénommé : « lotissement Les Tournelles ».

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de départ composé de 14 lots et d'une passerelle sur le ruisseau de combe-paradis.

Concernant les réseaux : électricité, eau potable et assainissement, les terrains ne sont pas desservis. Les coûts prévisionnels de ces équipements sont :

- pour l'électricité : 9 000 €
- pour l'eau : 6 000 €
- pour l'assainissement : 21 000 €

soit un total de : 36 000 € H.T.

Compte-tenu que les finances communales ne permettent pas d'assurer la prise en charge relative à ces extensions de réseaux, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Un vote est organisé et donne le résultat ci-après :

Nombre de votants : 12 + 2 procurations = 14

Abstention : 3

Contre : 9

Pour : 2

Etant donné le résultat de ce vote, et conformément à l'article L 111.4 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal demande que le Maire donne un avis défavorable à ce permis d'aménager.

=====

-Plan Local d'Urbanisme : la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail a eu lieu le 26 Octobre 2009 sur le thème de la démographie : analyse des tranches de population d'après les deux derniers recensements. (1999 et 2006).

## **II. VOIRIE** :

- Plusieurs devis ont été réceptionnés pour l'achat d'un tracteur d'occasion. Le choix du conseil se porte sur l'offre de la société BALLAND de La Côte Saint André.

Une lame de déneigement sera financée par la Cté de Communes et fixée sur le chargeur.

## **OBJET : APPROBATION DEVIS POUR ACHAT D'UN TRACTEUR D'OCCASION :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'équiper le service technique d'un nouveau tracteur, celui en service actuellement, datant de 1987 est inadapté au travail.

Plusieurs devis ont été réceptionnés pour l'achat d'un tracteur d'occasion, avec la reprise de l'ancien véhicule.

\* Ets BONFILS SA de RENAGE :

- pour un tracteur JOHN DEERE 6310, 100 CV, année 1998 : prix H.T : 35 500,00 €.

- pour un tracteur JOHN DEERE 3300 X, 75 CV, année 1998 : prix H.T : 25 000.00 €.

\* Ets BALLAND S.A.S de LA COTE ST ANDRE :

- pour un tracteur RENAULT 335, 80 CV, année 2002, prix H.T :

19 000.00 € H.T (déduction faite pour reprise ancien tracteur).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise BALLAND S.A.S pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion RENAULT 335, 80 CV avec la reprise de l'ancien véhicule, pour un montant global de : 19 000.00 € H.T, soit TTC : 22 724.00 €. (vingt deux mille sept cent vingt quatre euros).

- AUTORISE le Maire à signer le présent devis et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- PRECISE que la somme nécessaire sera prélevée au chapitre 21 du Budget Primitif 2009.

=====

**OBJET : VIREMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Primitif 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	<u>Diminution sur</u>		<u>Augmentation</u>	
	<u>Crédits déjà alloués</u>		<u>des Crédits</u>	
	<u>Chapitre</u>	<u>Somme</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Somme</u>
Achat de matériels : 23 (art.2313)		24 000 €	21(art.2182)	24 000 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

=====

- Il devient utile d'acquérir une bétonnière. Plusieurs devis reçus, celui des Ets Bonfils est retenu : 819.26 € TTC

Aménagement du parking, rue du château : les travaux n'ont pas encore commencé. Un projet de parking sans enrobé pourrait être envisagé : herbe, pavés, PVC recyclé...  
Des renseignements seront pris sur ces diverses possibilités d'aménagement.

- signalisation rue du château : malgré les aménagements récents, beaucoup de véhicules descendent en sens interdit. Des marquages au sol seront faits et le panneau « sens interdit » vers la maison POULET sera changé et mis d'avantage en évidence.

**III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Contrat C.A.E Passerelle : l'article 12 du contrat de Mickaël MOLLIER doit être modifié. En effet, le terme du contrat sera à la fin de la 2<sup>ème</sup> période, soit le 16 Septembre 2010. Un avenant à ce contrat doit être établi, signé par les 2 parties et approuvé par délibération du conseil municipal.

**OBJET : APPROBATION AVENANT AU C.A.E PASSERELLE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 8 Septembre 2009 mettant en place un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi « Passerelle » pour une durée de 6 mois renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 12 mois maximum.

Un contrat a été signé le 11 Septembre 2009 avec Mickaël MOLLIER, et sur l'article 12 de ce contrat, il est stipulé qu'il prendrait fin à son terme le 16 Mars 2010.

Or, le CNASEA consulté, a précisé que dans les textes officiels, il était question de la date de fin de contrat effective, soit le 16 Septembre 2010.

Il demande donc de modifier l'article 12 du contrat.  
Un avenant sera donc établi et signé par les deux parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE l'avenant du contrat d'accompagnement vers l'Emploi « Passerelle », et notamment son article 12 stipulant :  
« ce contrat prend fin à son terme, le 16 Septembre 2010 sans formalités, ni préavis, ni indemnité. »
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier de C.A.E.

=====

Gilles BREDA informe l'assemblée que de nombreux travaux de peinture ont déjà été effectués sur les bâtiments communaux.

Commission M.A.P.A : en début de mandat, une commission des appels d'offres a été constituée. Le seuil des marchés publics ayant été relevé, il serait judicieux de constituer une commission pour les M.A.P.A. Les membres composant cette commission peuvent être les mêmes que ceux de la C.A.O.

**OBJET : DESIGNATION D'UNE COMMISSION POUR LES MARCHES A  
PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A) :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs décrets ont modifié le code des marchés publics 2006 en supprimant notamment le seuil d'appel d'offres de 206.000 € H.T pour les marchés de travaux. Ce sont les décrets n° 2008-1334 du 17.12.2008 ; n° 2008-1355 et 2008-1356 du 19.12.2008.

Les marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée (M.A.P.A) sont ceux présentant les caractéristiques suivantes :

- pour les marchés de services et les fournitures : les marchés dont le montant total est inférieur à : 206 000.00 € H.T.
- pour les marchés de travaux dont le montant total est désormais inférieur à : 5 150 000.00 € H.T.

En dessous de 20 000 € H.T, la mise en concurrence n'est plus obligatoire.

Il est proposé de créer une commission M.A.P.A, et par mesure de simplification sa composition pourrait être identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER la commission pour les M.A.P.A de la façon suivante :

\* Président : M. Michel MOREL, Maire

En cas d'absence : vice présidente : Mme Marie-Agnès TOURNON

\* Titulaires : Messieurs Gilles BREDA, Gilbert PONCET, Simon LIARD.

\* Suppléants : Messieurs Gilles PONCHON, Henri RIVIERE, Sébastien BOITON.

=====

- L'achat d'un aspirateur à feuilles : est à l'étude pour faciliter les travaux d'entretien des rues à l'automne.

- Appartement 1<sup>er</sup> étage de La Poste : les locataires : M. CASPAR et Mme OLIVEIRA ont signalé leur départ mi novembre.

Le club sportif de Virieu : sollicite la mairie pour l'achat de cages mobiles.

- Devis BROUTY SPORTS : pour une paire de buts de football transportables, et des ancrages. Montant du devis H.T : 1 931.44 €, TTC : 2 310.00 €.

Le Maire demande l'avis du conseil : 2 personnes s'abstiennent et 12 donnent leur accord.

#### **IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

##### **\* Commission Culturelle :**

Le spectacle « Poussières » d'Isabelle Raquin et Nicolas Lanier aura lieu le 21.11.2009 à 17 h 30 à la salle des fêtes. Le contrat de cession a été approuvé le 9 Juin 2009, désormais il convient de fixer les tarifs d'entrée : 8.00 € et 1.50 € pour les enfants.

#### **OBJET : INSTAURATION DU TARIF D'ENTREE POUR LE SPECTACLE DU 21.11.2009 : « POUSSIÈRES » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 Juin 2009 approuvant le contrat de cession pour le spectacle « Poussières » qui sera donné le Samedi 21 Novembre 2009 à 17 h 30 mn à la Salle des Fêtes de VIRIEU.

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient d'instaurer le prix d'entrée pour cette prochaine manifestation de la Commission Culturelle Communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et délibéré, à l'unanimité :

- INSTAURE le tarif d'entrée comme suit : 8 € pour les adultes, et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans.

=====

- Prochaine réunion de la Commission culturelle le 4 Novembre.

La date du concert de Frédéric BOBIN est fixée au 20 Novembre 2010.

Le projet « Troupe en résidence » des Vals du Dauphiné avance. Pour notre communauté de communes, la participation serait de 0.40 € par habitant et un droit d'entrée d'environ 2000 € par commune. Les recettes des spectacles iront aux collectivités locales organisatrices.

Notre communauté de communes a validé ce projet par délibération le 28 Octobre dernier.

Ce seront Messieurs BOYER et TARTAIX qui représenteront notre vallée dans le comité de pilotage de ce projet.

##### **\* C.C.A.S :**

- pour le spectacle du 6 Novembre 2009 « elle est morte Adèle », l'association d'animation du Comice sera porteuse du projet.

- Une réunion à la Cté de communes a eu lieu vendredi pour l'opération « paniers solidaires » qui se déroulera lors de la foire de la Ste Catherine (vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 Novembre). Des petits tracs seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la Cté de communes. Les membres des C.C.A.S s'en chargeront.

- Banque alimentaire : le réapprovisionnement a lieu à SASSENAGE une fois par mois. Jusqu'à présent les employés communaux et Jean-Philippe REPIQUET l'effectuaient. Le maire a demandé à la Cté de Communes si son personnel pouvait faire ces voyages. Une proposition du Président de la Cté de Communes a été retenue : chaque CCAS ou bénévole feraient deux voyages par an , ce qui soulagerait le CCAS de VIRIEU qui confectionne des colis alimentaires pour toute la Cté de Communes ;

\* Commission Affaires Sportives, Animations :

- A.G des randonneurs : c'est une association qui « marche... » bien, composée de 75 adhérents très impliqués dans leur association (dont 17 de VIRIEU). Les comptes-rendus d'activités et financier sont disponibles en mairie. Le bureau a élu un nouveau président : M. Christian PALMARO.

- Téléthon :

Le Maire de Panissage a sollicité la commune pour du prêt de matériel de cuisine. L'organisation de ce 11<sup>ème</sup> Téléthon est le suivant : randonnée, jeux de sociétés, vente de gâteaux et d'objets divers. En fin de journée : animation musicale et en soirée : repas dansant. Des affiches seront éditées prochainement. La prochaine réunion de préparation est fixée au 23 Novembre 2009.

Une demande de subvention pour la préparation du Téléthon est faite

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE CHELIEU POUR LE TELETHON 2009 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que cette année, le Téléthon sera organisé avec les communes de PANISSAGE, VIRIEU et CHELIEU à la salle des fêtes de PANISSAGE le Samedi 5 Décembre 2009.

Comme l'an dernier, le Comité des Fêtes de CHELIEU sollicite les communes pour une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 150 € (centcinquante euros) au Comité des Fêtes de CHELIEU pour le Téléthon 2009.

Cette subvention de 150 € sera versée sur le compte bancaire du Comité des Fêtes de 38730 CHELIEU : code banque : 13906, code guichet : 00181,

Numéro de compte : 85000253303, clé RIB : 39.

Crédits prévus à l'article 6574 du budget primitif 2009.

=====

- Comice agricole : le « retour comice » est fixé le 27 Novembre 2009 à 19 h 30 mn. L'ensemble du conseil municipal, ainsi que les employés communaux sont invités.

- Sport : Laurie BARRAL, footballeuse (équipe féminine Viriaquoise) est retenue dans la sélection officielle iséroise. Très bon début de saison de son équipe.

\* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

La 1<sup>ère</sup> réunion de quartiers « mairie » s'est tenue le 9 octobre où 25 personnes étaient présentes. Thèmes abordés : éclairage public, circulation, vitesse, incivilités, déchets verts, services publics, aménagement rue de la gare.

Une synthèse sera faite à la fin de toutes ces réunions. La prochaine réunion : 20.11.2009 (quartier des places).

\* Commission Informations-Communication :

L'envoi des articles pour le bulletin municipal est clos. Il est en cours de réalisation et sera distribué à la mi-décembre.

Un jeune réalisateur va faire un court métrage au château. Une aide technique ou matérielle a été demandée à la mairie. Un accord de principe est donné. Ce petit film fantastique se déroule au Moyen Age. Trois jours de tournage au château sont prévus en novembre 2010.

\* SIVU des Ecoles Publiques :

Ouverture de certains plis pour l'agrandissement du groupe scolaire : le jeudi 5 Novembre.

**V. QUESTIONS DIVERSES :**

\* Syndicat de gestion du Gymnase du Collège M. Bouvier :

Par courrier du 14.10.2009 le Président indique le montant de la participation financière à prévoir au budget primitif 2010 qui sera proche de celle que la commune aurait dû payer en 2009 : soit 3 554.42 € pour 25 élèves.

D'autre part, il demande au conseil de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger lors des A.G du Syndicat.

**OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU GYMNASSE DU COLLEGE MARCEL BOUVIER :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre du président du Syndicat Intercommunal du Collège Marcel Bouvier des Abrets rappelant que désormais les collégiens de la commune vont aux Abrets et utilisent le gymnase.

Le président demande que des délégués soient désignés pour siéger lors des assemblées générales du syndicat.

Le Conseil Municipal, en accord avec le Maire, désigne les personnes suivantes en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion du Gymnase du Collège Marcel Bouvier :

- délégués titulaires : Mme Marie-Agnès TOURNON ; M. Patrick GACHON

- délégués suppléants : Mme Bénédicte HABIB ; M. Franck LEWILLON.

=====

- Recensement agricole 2010 : a lieu tous les 10 ans. Il se déroulera sur le terrain du 01.09.2010 au 30.04.2011. Une liste des exploitations agricoles a été établie. Une commission consultative communale doit être organisée afin de valider cette liste. Le secrétariat de cette commission sera assuré par un enquêteur de la D.R.A.A.F : Mme MOULIN.

Elle prendra contact avec Henri RIVIERE et Rolande THUDEROZ . Ils valideront ensemble la liste des exploitations agricoles reçue en mairie.

- Fusion des réseaux des Services Fiscaux et du Trésor Public : un courrier du Directeur des Services Fiscaux indique cette fusion qui améliorera la qualité du service rendu aux usagers en leur offrant un guichet fiscal unifié. Dans les communes où il n'existe pas de centre des impôts, l'accueil fiscal élargi sera assuré par la trésorerie. Il sera appelé : accueil fiscal de

proximité. Tous les dossiers fiscaux pourront être déposés, y compris ceux pour le calcul de l'impôt.

- Le Maire informe le conseil d'un courrier du 1<sup>er</sup> Ministre du 16.10.2009 : donnant des éléments d'information sur la modification du statut de la Poste, ainsi qu'un courrier du Ministre de l'Intérieur sur les projets de loi de la réforme des collectivités territoriales.

- Skate-Park : suite au dossier fait auprès du CNDS, confirmation d'une subvention allouée d'un montant de 10 000 €.

- Informations :

- Elections Régionales : elles se dérouleront les 14 et 21 Mars 2010.

- Château 2010 : le Maire a rencontré M. Antoine de VIRIEU au sujet des fêtes du millénaire du château. Associations et commissions culturelle et animation seront sollicitées.

- Slalom automobile 2010 : il aura lieu le dimanche 20 Juin 2010.

- création d'un chemin forestier route de Vaugelas : la famille de Virieu a commencé le débardage du bois sous le château. Un chemin d'accès a été réalisé par l'entreprise chargée des travaux.

- Invitations :

\* Vendredi 6 Novembre 2009 à 20 h 30 à la salle des fêtes de VIRIEU au profit du CCAS : « Elle est morte Adèle » : par les Têtes à Couacs.

\* Cérémonie du 11 Novembre : à 11 heures au monument aux morts de VIRIEU, distribution de brioches et chocolats aux enfants et apéritif servi à la salle des fêtes.

\* Vendredi 13 Novembre 2009 à 19 h : A.G du Badminton, salle des réunions, à l'ancienne mairie.

\* Samedi 21 Novembre 2009 : foire de la Ste Catherine et vide grenier organisé par Val Virieu.

A la salle des fêtes à 17 h 30 : spectacle pour tous : « Poussières » organisé par la Commission Culturelle.

\* Dimanche 22 Novembre 2009 : marché de Noël du Sou des Ecoles à la salle des fêtes.

\* Samedi 28 Novembre 2009 à 20 h : loto du Club Sportif de Virieu à la salle des fêtes.

\* Vendredi 18 Décembre 2009 à 19 h, à la salle des fêtes : Pots de départ à la retraite pour Mme Marie-Thérèse BIN et M. Michel FAURE.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 1er Décembre 2009.

Fin de réunion à 23 h 30 mn.